



La Défense, le 31 mai 2012

UFETAM / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 29 MAI 2012 AVEC MADAME LA MINISTRE, Nicole BRICQ

Déclaration CFDT

Madame la Ministre,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans ce ministère et vous assurons de nos meilleurs vœux de réussite dans son pilotage. Nous espérons que vos actions et vos initiatives redonneront confiance à des personnels inquiets de leur avenir professionnel.

Nous sommes reçus, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère, pour une première prise de contact, ce 29 mai. Compte tenu du format court de cette réunion d'une heure, nous vous écouterons avec la plus grande attention.

Nous souhaiterions vous rencontrer au plus vite, dans le cadre d'une bilatérale, pour vous présenter plus complètement notre organisation et les militants en charge de la représenter. Nous vous préciserons alors nos demandes et exigences relatives à l'organisation du dialogue social et au développement de la négociation au sein de nos services. Un dialogue social renoué où le changement s'opère en alliant méthode et espaces de discussions à la hauteur des enjeux et des missions de nos ministères.

En effet, nous portons, depuis de nombreuses années, la ferme volonté de sortir d'un dialogue social essentiellement et trop souvent formel. Pour en sortir, nous avons proposé d'établir un réel agenda social, d'en discuter les thèmes comme les méthodes de travail au préalable et le calendrier. Pour nous, il est clair que la négociation se distingue particulièrement des pratiques habituelles de simples concertations que nous connaissons et dénonçons le plus souvent.

Je suis à votre disposition pour caler au plus vite cette prochaine date de rencontre bilatérale.

Nous avons, dans la période récente, signé malgré tout deux accords. L'un porte sur les évolutions des services Navigation et de l'établissement public Voies Navigables de France, l'autre sur la restructuration en établissement public des services du réseau scientifique et technique. Ces signatures montrent que c'est possible même si c'est difficile.

Nous souhaitons engager rapidement des discussions sur la situation de l'emploi, sur l'organisation de nos services, sur leurs missions, leur prise en charge et les situations difficiles vécues par de nombreux personnels soumis à de nombreuses réorganisations et restructurations, des réorganisations/restructurations dont les résultats sont l'affaiblissement de nos services, la dégradation des conditions de travail, les inquiétudes et angoisses des personnels quant à leur avenir professionnel.

Nous souhaitons obtenir dans les meilleurs délais des précisions sur les conditions de fonctionnement de nos différents services dont les missions se partagent sur plusieurs ministères.

Enfin, il s'agira aussi, pour nous, de vous présenter nos principales revendications en terme de carrière comme de reconnaissance des qualifications des agents et de leurs rémunérations.

D'ores et déjà, nous souhaitons attirer votre attention sur les situations des personnels de catégorie C. Pour certains d'entre eux, ils déroulent une carrière en 4 grades et désormais un quasi 5ème avec un accès par tableau d'avancement au 8ème échelon de l'échelle 6. Seulement 128 points d'indice de carrière sur l'ensemble de ces quasi 5 grades. Pour l'échelle 3, c'est pas moins de 14 ans de carrière pour gagner 5 points d'indice et pour l'échelle 4, c'est 8 ans pour en gagner 5 aussi. C'est inadmissible et injuste. Nous venons d'apprendre que la ratio promus sur promouvables au 8ème échelon pourrait être de seulement 15%, c'est scandaleux ! Alors que la filière ouvrière et quelques techniques accèdent au 8ème échelon sans conditions depuis 2006. Nous y voyons là une nouvelle marque de discrimination particulièrement pour le corps très féminisé des adjoints administratifs. Cela doit changer ! Il convient aussi de permettre aux dessinateurs et aux corps de l'ex-environnement de catégorie C d'accéder également à ce 8ème échelon comme cela est prévu par les textes.

Pour l'application du nouvel espace statutaire de catégorie B, nous vous précisons que même si nous nous sommes opposés aux textes, compte tenu des conditions et délais de leur application, nous ne sommes pas opposés aux fusions de corps dès qu'elles ont un sens. Maintenant les personnels de catégorie B attendent la sortie de ces textes avec rétroactivité, compte tenu de l'engagement initial de les appliquer au plus tard le 31 décembre 2011. Bien entendu d'autres sujets nous préoccupent les projets de fusions des corps d'ingénieurs, la situation des inspecteurs et délégués du permis de conduire transférés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, celle des ouvriers des parcs et ateliers dont les textes en souffrance doivent progresser, la prime de fonctions et de résultats dont le culte de la performance constitue un signe fort inquiétant, les statuts des contractuels (agences de l'Eau, ONEMA), les corps de recherche et bien d'autres encore.

Réponses de la Ministre :

Dans sa réponse, madame la Ministre a dit savoir que, peut-être plus que d'autres, ce ministère avait été bousculé et réorganisé.

Elle souhaite un dialogue social continu et un climat social le meilleur possible et que chacun trouve sa place dans notre ministère.

Elle a la volonté d'y voir clair, y compris dans les mesures récentes, prises précipitamment. Elle n'a pas dit lesquelles mais a évoqué le décret du 9 mai sur les logements de fonction Voies Navigables de France. Elle va saisir le premier ministre et la ministre de la Fonction Publique afin d'obtenir une concertation interministérielle pour acter une réforme qui laisse le temps nécessaire.

Le premier ministre fera mi-juin son discours de politique générale et cela devrait permettre d'y voir plus clair sur la stratégie ministérielle à mettre en place. Quid de celle qui a été adoptée et présentée par le Secrétaire Général fin 2011 ?

Elle a affirmé que pour les personnels Sécurité Routière et Education Routière, qui changent de ministère, il n'y aura pas d'impact, c'est plus sain que tout soit du même côté et pas divisé entre 2 ministères. En réponse à notre intervention sur le sujet, elle dit qu'elle sera aussi très attentive aux agents de la direction des Pêches. Elle demande à son Directeur de Cabinet de prendre l'attache du SG pour suivre ça. Nous avons demandé qu'un membre du cabinet participe au comité de suivi VNF. La ministre répond que les cabinets sont réduits en effectif, 15 membres pour les ministres et 10 pour les ministres délégués. Elle ne peut pas promettre qu'il y aura quelqu'un qui suivra spécifiquement VNF. Elle demande au directeur de cabinet de suivre ça.

Elle est consciente d'une inertie naturelle administrative et culturelle et sera très attachée au suivi de ces décisions. Elle va mettre en place « une structure permettant de suivre l'exécution de l'ensemble des décisions prises par le ministère ».

Pour la décentralisation, il faut avoir une vision claire, « la puissance publique passe par là ». Il faut concevoir des logiques partenariales et être à l'avant des décisions. « La France possède la meilleure administration du monde. »

Pour la RGPP, il faut voir en quoi est atteinte la mission de service public. L'action publique doit être conçue avec le volet décentralisateur.

En ce qui concerne les Ouvriers des Parcs et Ateliers, elle est au courant des 2 décrets en cours (homologie et pension). Elle va suivre ce dossier avec beaucoup de vigilance.

Idem pour les C administratifs. Ce sont « les personnels les plus malmenés » et son appartenance politique la rend particulièrement attentive à cette catégorie.

Elle sera « dure avec les forts, tendre avec les faibles ».

« Le dialogue social est un continuum. »

Pour la fusion des B, « tant que ce n'est pas signé, ce n'est pas vendu ! »

Le premier ministre souhaite une collégialité et une solidarité interministérielles.

Après ces premières réponses, nous sommes remontés au créneau pour contester la façon dont la Ministre voyait les choses en matière de sécurité routière, transférée au Ministère de l'Intérieur, mais qu'en tout état de cause, les recompositions gouvernementales quelles qu'elles soient doivent permettre, au final, le traitement des situations individuelles au regard notamment de la localisation de leur emploi à terme.

En fin d'audience, nous avons une nouvelle fois renforcé le clou en signalant à la ministre que si toutes les organisations syndicales ont voté contre les textes de fusion des corps, ce n'est pas forcément pour les mêmes raisons. La CFDT non opposée à ces fusions qui ont un sens, a surtout rejeté la forme, les conditions et les délais de mise en application.

D'ici mi-juin, nous devrions, comme l'a dit la Ministre, commencer à y voir plus clair.